

L'U2P soutient le plan d'accompagnement des entreprises en sortie de crise

Après avoir travaillé à sa préparation avec les acteurs concernés, l'U2P a signé le Plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise, qu'elle contribuera à mettre en œuvre en direction des entreprises de proximité. L'État, les organisations interprofessionnelles représentatives des entreprises, les banques, les experts comptables, les commissaires aux comptes, les réseaux consulaires, les tribunaux de commerce ou encore les administrateurs judiciaires sont parties prenantes.

Relais des mesures de soutien

Cette nouvelle brique dans l'accompagnement des entreprises doit progressivement prendre le relais des mesures de soutien qui ont aidé les entreprises à tenir durant la crise.

En organisant une détection précoce des difficultés financières des entreprises et en accélérant les procédures, le plan contribuera à éviter des faillites et à permettre aux entreprises de poursuivre leur activité.

Les conseils départementaux de sortie de crise prévus par le plan d'action auront la mission de surveiller les entreprises en phase de reprise d'activité ou en situation de difficulté, en vue d'une intervention auprès des créanciers, le plus en amont possible.

Endettement

L'U2P accueille également avec intérêt la création d'une procédure simplifiée de restructura-

Le plan contribuera à éviter des faillites et à permettre aux entreprises de poursuivre leur activité.

tion de la dette pour les petites entreprises. Ainsi, les entreprises de moins de 20 salariés accusant moins de 3 millions d'euros de dettes et qui n'avaient pas de difficultés avant la crise sanitaire pourront bénéficier d'un traitement accéléré de trois mois au lieu d'un an en temps normal. Le chef d'entreprise sera alors en mesure de négocier des étalements de dettes sur 10 ans, contre trois en moyenne aujourd'hui. En outre les prêts garantis par l'État resteront accessibles jusqu'à la fin de l'année 2021.

Conformément aux demandes de l'U2P, une attention particulière et individualisée est portée



Zoran Zaremski / Adobe Stock

aux entreprises de petite taille à travers ce dispositif.

Les risques de difficultés des entreprises en sortie de crise seront contrecarrés non seulement par un maintien provisoire et dégressif des aides pour les activités les plus impactées, mais également par la possibilité de réorganiser la structure financière de l'entreprise afin de contourner le « mur

Conformément aux demandes de l'U2P, une attention particulière et individualisée est portée aux entreprises de petite taille.

de la dette » et de sécuriser sa reprise d'activité. ●

La Voix des Artisans

Les artisans plébiscitent la transmission d'entreprise et un meilleur accompagnement
page 2

Réseau de l'U2P

Jean-François Guihard a été réélu à la présidence de la CFBCT
page 3

Entreprises de proximité

L'U2P défend le rôle des entreprises de proximité devant les députés
page 3

Les artisans plébiscitent la transmission d'entreprise et demandent un meilleur accompagnement

En vue des élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat, l'U2P et ses organisations membres ont organisé, sur la plateforme participative « LA VOIX DES ARTISANS », un débat sur le thème : « Faut-il encourager fiscalement la transmission d'entreprise ? ».

Une première phase a permis aux artisans de voter et de faire entendre leur voix. Dans un second temps, Joël Mauvigney, Vice-Président de l'U2P et Président de la CGAD, a commenté les résultats de cette consultation. Tous ces éléments sont disponibles sur le site lavoixdesartisans.fr.

Une mesure indispensable à la sauvegarde de l'entreprise et de l'emploi

Le débat a permis de recueillir les avis d'artisans issus de tous les secteurs et de toute la France. Il en ressort qu'une très forte majorité d'entre eux sont favorables au principe même de la transmission d'entreprise qui permet, dans de nombreux cas, de faciliter le début d'activité pour le repreneur. A contrario, les taux d'échec à 5 ans dans le cadre d'une simple création sont encore élevés.

Pour les artisans, les bénéfices de la transmission sont nombreux et concernent notamment la pérennisation de l'entreprise et de l'emploi. Ainsi, des mesures fiscales incitatives pourraient largement renforcer les bénéfices attendus de la transmission. Cependant, cette option n'est pas la seule condition d'une transmission d'entreprise optimisée.

En effet, de nombreux participants ont profité de l'occasion de s'exprimer sur un encouragement fiscal pour soulever le fort besoin d'accompagnement en amont de la transmission d'entreprise (au même titre que dans celui de la création). Celui-ci permettrait

de mieux garantir la réussite de la transmission, notamment en créant un lien entre le cédant et le repreneur.

Créer un partenariat gagnant entre l'entreprise, le repreneur et l'Etat

Après cette première phase de consultation, Joël Mauvigney, Vice-Président de l'U2P et Président de la CGAD, a pu être interrogé sur ces questions. Il a notamment indiqué que « la transmission doit aussi être accompagnée d'une fiscalité encourageante ». C'est pourquoi, l'U2P souhaite qu'une majeure partie des entreprises puissent bénéficier d'une exonération totale lors de leur vente, que les droits de transmission soient réduits à zéro pour les entreprises employant moins de 20 salariés et que la cession soit simplifiée en cas de vente intrafamiliale. Pour Joël Mauvigney, l'équation est simple : « Il vaut bien mieux pérenniser les entreprises en facilitant la reprise d'activité pour en encourager la croissance et développer le chiffre d'affaires et la rentabilité. Tout le monde y gagne, le patron, ses salariés et l'Etat ».

Ce débat est désormais en ligne sur la chaîne Youtube « La voix des artisans » ainsi que sur le site lavoixdesartisans.fr.

« LA VOIX DES ARTISANS », une démarche participative de l'U2P en vue des prochaines échéances électorales

Dès janvier 2021, l'U2P et l'ensemble de ses organisations membres se sont engagées dans la préparation des listes en vue des élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat prévues en octobre 2021. Au service exclusif des entreprises artisanales, ces listes intitulées « La Voix des Artisans » ont pour objectif de faire valoir toutes les attentes des artisans de France.

Ainsi, pour être au plus près des demandes des artisans, l'U2P a lancé une plateforme participative. Accessible à partir du site lavoixdesartisans.fr, celle-ci permet de collecter leurs avis et propositions afin d'enrichir le programme des listes et de faire entendre « La Voix des Artisans » lors de tous les grands rendez-vous électoraux à venir.

Un troisième débat à venir

Dans la continuité des deux premiers débats, « LA VOIX DES ARTISANS » a d'ores et déjà prévu un nouvel échange sur un thème au cœur de l'actualité française : les aides gouvernementales liées à la crise sanitaire, avec l'intitulé « Faut-il rediriger une partie

des aides aux entreprises au profit de la relance de la consommation des ménages ? ».

En effet, si certains secteurs ont mieux résisté que d'autres, les aides gouvernementales (Fonds de solidarité, chômage partiel, prêts garantis par l'Etat (PGE) etc.) ont permis aux entreprises artisanales de faire face à l'arrêt ou à la réduction des activités résultant des mesures sanitaires.

Avec près de 30 millions de Français vaccinés, la pandémie semble pouvoir être maîtrisée et le gouvernement souhaite que la consommation des ménages redécoule à nouveau. Une redirection des aides prévues aux entreprises pourrait être une des solutions. ●



ARTISANS, C'EST LE MOMENT DE DONNER DE LA VOIX !

Parce que la voix de 1 300 000 artisans doit compter, soyons aujourd'hui les acteurs de notre avenir.

La grande consultation participative ouverte aux 1,3 million d'entreprises de l'artisanat est lancée !
À vous de témoigner, débattre, proposer, échanger sur votre site dédié.

RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT SUR [LA VOIX DES ARTISANS.FR](http://LA_VOIX_DES_ARTISANS.FR)

U2P union des entreprises de proximité

CAPEB CAPEB (Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

CGAD CONFÉDÉRATION GÉNÉRALISTE DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET ÉQUIPEMENTS

cnams CONFÉDÉRATION NATIONALE DES ARTISANS, MANUFACTURIERS ET ARTISANES

CMADP CONFÉDÉRATION MANUFACTURIÈRE DES ARTISANS

Pour les artisans, la transmission d'entreprise a de nombreux atouts liés notamment à la pérennisation de l'entreprise et de l'emploi.

À l'Assemblée nationale, l'U2P défend le rôle des entreprises de proximité devant les députés

Auditionnée le 10 juin dernier dans le cadre d'une mission d'information de l'Assemblée nationale sur le rôle et l'avenir des activités de proximité dans l'animation et l'aménagement des territoires, l'U2P est revenue sur les transformations profondes connues par les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux, sur leur rôle clé pour l'économie et la société, et sur les facteurs de leur développement.

Les entreprises de proximité ont connu des transformations radicales depuis les années 1970.

Jusque dans les années 2000, concurrencées par le développement de la grande distribution, activement soutenue par l'État, leur nombre et leurs effectifs ont considérablement diminué. Le nombre des petites épiceries a ainsi été divisé par 6 sur la période, et celui des boucheries par 3. D'autres activités, en particulier la boulangerie-pâtisserie, les marchés, le commerce de fleurs, la coiffure ou encore la pharmacie, sont quant à elles parvenues à se maintenir.

Depuis les années 2000, un mouvement inverse s'est amorcé, encouragé par un certain nombre de crises alimentaires, par l'aspiration à un développement plus durable ou encore la création du régime fiscal et social de la micro-entreprise. Ces dernières années, les ac-



PH2010 / Adobe Stock

tivités de bouche connaissent un véritable essor avec une hausse continue du nombre d'entreprises et de salariés.

Dans cette perspective, l'U2P a souligné que la crise sanitaire constituait un point de bascule. Près de 70 % des entreprises de proximité ont subi des fermetures administratives. Et ces fermetures ne sont pas anodines, la fragilité des entreprises de proximité ayant des conséquences sociales directes. Une étude du Conseil d'analyse économique a ainsi souligné qu'une commune qui per-

dit son dernier commerce avait plus de chance de connaître un événement social de crise.

Dans l'ensemble, la situation est aujourd'hui contrastée.

Les activités de service ont connu une embellie depuis 2017 qui ne compense pas leur recul consécutif à la crise de 2008-2009, tandis que les activités alimentaires ont continué à créer des emplois salariés.

Parmi les leviers susceptibles d'encourager l'installation et le développement des entreprises de proximité, six se dégagent plus particulièrement. L'urbanisme, avec des villes mieux pensées pour intégrer les activités de proximité, le coût des loyers, la variété de l'offre commerciale, la fiscalité locale, le tourisme et la dynamique économique du

territoire apparaissent comme déterminants.

De fait, les activités de proximité exercent une influence bénéfique sur le maintien du lien social, l'animation des centres-villes et des centres-bourgs, mais aussi, en tant que filières de formation avec l'apprentissage et la professionnalisation, sur l'émancipation des jeunes.

Plus que jamais, face aux ruptures profondes, aux craintes et aux mécontentements autour de l'aménagement des territoires, du lien social et des déplacements qui ont traversé la France depuis 2018, les activités de proximité sont un partenaire incontournable de l'État dans sa politique d'aménagement du territoire. L'U2P a fait de ce sujet un axe majeur de son action et milite activement en faveur du développement de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. ●

Jean-François Guihard réélu à la présidence de la CFBCT

Dans le cadre de l'Assemblée générale électorale de la Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT) qui s'est tenue les 30 et 31 mai à Paris, les représentants des 98 syndicats départementaux du secteur étaient invités à élire les membres du nouveau bureau confédéral, pour la mandature 2021-2024.

L'Assemblée générale, qui devait se prononcer entre deux candidats, a renouvelé sa confiance à Jean-François Guihard, réélu à la tête de la Confédération avec 84,7 % des suffrages exprimés. « C'est un honneur de pouvoir continuer à vous représenter ainsi que les 18 000 artisans bouchers-charcutiers de France, pour les quatre prochaines années », a déclaré le Président fraîchement reconduit dans ses fonctions. Maître-artisan boucher-charcutier de profession, il est instal-

lé à Malestroit (Morbihan) et se trouve à la tête de la CFBCT depuis 2017.

18 000 entreprises

La CFBCT est l'organisation professionnelle représentative du secteur de la Boucherie-Charcuterie Artisanale. Membre de la CGAD, elle est affiliée à l'U2P. La CFBCT représente 80 000 emplois au sein de 18 000 entreprises pour un chiffre d'affaires annuel de 7 milliards d'euros. ●



Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P

Brèves

Bâtiment : le guide de préconisations de sécurité sanitaire mis à jour.

Conséquence d'une situation sanitaire qui s'améliore, le ministère du Travail a publié un nouveau protocole sanitaire applicable aux activités du bâtiment. L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) a donc à son tour mis à jour son guide de préconisations de sécurité sanitaire, qui doit permettre aux entreprises de poursuivre la reprise progressive de leurs activités tout en assurant la protection de leurs salariés et de leurs clients. Ce guide est disponible sur le site Internet de la CAPEB (artisanat du bâtiment, membre de l'U2P) : www.capeb.fr.

Avec ses « Prime Days », Amazon coupe l'herbe sous le pied des commerçants. Frappés de plein fouet par les confinements successifs et les mesures sanitaires imposées par le gouvernement, les commerçants attendaient de pied ferme les soldes d'été, dont la date officielle a été fixée au 30 juin 2021 par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Mais ce rendez-vous commercial important, qui constitue plus que jamais cette année une opportunité pour les chefs d'entreprise de reconstituer un peu de trésorerie et d'écouler leurs stocks, risque bien d'être phagocyté par l'appétit du géant du commerce en ligne. Amazon a en effet décidé d'avancer ses « Prime Days », deux journées d'offres promotionnelles, aux 21 et 22 juin 2021, soit juste avant le début légal des soldes pour les com-

merçants. L'U2P dénonce un choix particulièrement malvenu alors que le commerce en ligne a d'ores et déjà largement bénéficié de la crise sanitaire, les commerces physiques se voyant imposer des restrictions lourdes. En outre, la décision d'Amazon pourrait obéir à une logique strictement comptable, alors qu'une nouvelle fiscalité doit entrer en vigueur au 1^{er} juillet dans l'Union européenne, renchérissant la TVA pour les commandes en lignes inférieures à 22 euros. L'U2P rappelle à cette occasion que les entreprises de proximité sont contributrices net du système social et fiscal français.

GNR : la majorité revient sur les engagements du gouvernement. À l'issue d'une large mobilisation des représentants de l'artisanat du bâtiment, des travaux publics et du paysage (voir *La Brève* n° 425), le gouvernement avait repoussé à 2023 la suppression du GNR pour le secteur. En cause, des engagements pris au moment du vote de la loi, en 2019, et qui n'étaient toujours pas tenus au 1^{er} juillet 2021, date d'entrée en vigueur initiale de la mesure. Or contre toute attente, un sous-amendement LREM adopté vendredi 11 juin dernier à l'Assemblée nationale a avancé cette suppression au 1^{er} juillet 2022 dans le cadre du projet de loi de finances rectificatives pour 2021. L'U2P apporte son entier soutien à la CAPEB et la CNATP (artisanat des travaux publics et du paysage, membre de l'U2P) dans leur action auprès du gouvernement pour que celui-ci tienne ses engagements. ●

Sur les réseaux sociaux

« Les cafés et restaurants rouvrent plus largement leurs portes aujourd'hui, avec un couvre-feu repoussé à 23 heures et une jauge améliorée. Bientôt la pleine activité retrouvée. L'U2P leur souhaite une belle "rentrée". Français, vous leur avez manqué ! »

TWITTER — @U2P_FRANCE — 9 JUIN 2021

Agenda

15 juin

Participation du Président de l'U2P à une réunion en présence de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement et Alain Griset, ministre délégué chargé des PME, sur l'approvisionnement en matières premières dans le BTP.

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à la présentation de Plateforme Impacts en présence notamment d'Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable, et du ministre délégué chargé des PME.

17 juin

Réunion du Conseil National de l'U2P.

21 juin

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P d'une part, et Guillaume Dartois, Président du FAFCEA, et Sébastien Daix, Directeur général, d'autre part.

Participation du Président de l'U2P à la remise des prix du concours « Un des meilleurs apprentis de France ».

Réunion entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P, et Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

23 juin

Réunion bilatérale entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P d'une part, et Élisabeth Borne d'autre part.

24 juin

Audition du Président de l'U2P par la mission parlementaire sur les enjeux de la ruralité.

29 et 30 juin

Participation du Président de l'U2P aux Journées Professionnelles de la Construction CAPEB.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 juin 2021

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage